

LA GAZETTE DE NASTRINGUES

ATTENTION : modification des jours d'ouverture de la Mairie (Cf bas de page)

Retour sur la Journée citoyenne dans le village (printemps 2021)



Mr le Maire remercie chaleureusement tous les bénévoles qui ont pu donner un peu de leur temps pour la taille des arbres.

1 Tel : 05 53 22 73 24; Mél : mairie.nastringues@wanadoo.fr

Permanences : lundi, mardi, mercredi, jeudi de 13h00 à 16h00

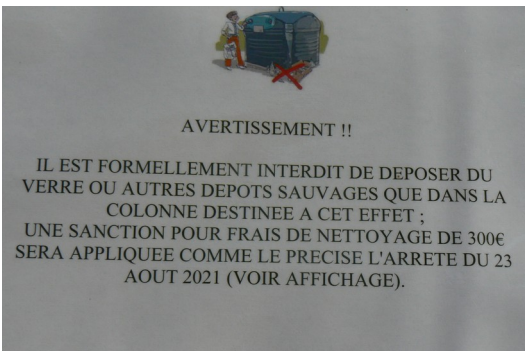
Avancée des Projets 2021 :

1. Sécurisation de la mairie et carrefour : installation de caméras



2. Installations:

- Colonne à verres sur plateforme (parking salle des fêtes)



- Nouveau panneau d'affichage pour informations aux concitoyens
- Défibrillateur: **Défibrillateur Entièrement Automatisé** (entrée salle des fêtes).
Pour rappel en cas de besoin: tel au 15 et/ou 112 (avec portable).



3. Adressage: numérotation des habitations et désignation des voies

La numérotation métrique a été pointée, 90 adresses ont été recensées. La mise en service ne peut être opérationnelle avant le 2ème semestre 2022 soit après les élections présidentielles et législatives.

2 Tel : 05 53 22 73 24; Mél : mairie.nastringues@wanadoo.fr

Permanences : lundi, mardi, mercredi, jeudi de 13h00 à 16h00

Informations utiles

Besoin d'aide ? Contactez Laurence Ponceau à la Mairie.

1. **Rappel : Brûlage des déchets verts,**

Le brûlage à l'air libre des déchets verts est à nouveau autorisé du 1^{er} octobre au 28 février 2022. Celui-ci doit faire l'objet d'une déclaration en Mairie.

2. **Élections Présidentielles** : programmées les 10 et 24 avril 2022.

Élections Législatives : programmées les 12 et 19 juin 2022

Pour vous inscrire sur les listes électorales, site : service-public.fr

3. **Signal et Dommage Réseau Téléphonique**

Pour signaler un dommage, un incident sur le réseau orange : poteaux cassé, penché, câble arraché, armoire ouverte ...vous êtes invités à signaler ces anomalies à:

<https://signal-reseaux.orange.fr/dist-signal/app/connexion>

4. **Révision des tarifs de location de la Salle des fêtes**

Les opérations d'encaissement des régies par dépôts d'espèces ne sont plus réalisées par les comptables publics (trésorerie) mais déportées dans des guichets de la Banque Postale.

La commune a donc du supprimer la régie communale. Elle a ouvert un compte PAYFIP pour faciliter le règlement de la location de la Salle des Fêtes.

La nouvelle procédure consistera à émettre un titre de recettes par la commune au nom de l'administré qui souhaitera louer la salle (**attention à prévoir 15 jours minimum avant la date prévue de location**).

La trésorerie enverra au loueur une facture : Avis de sommes à payer .

Il sera alors possible de payer de diverses façons :

- Talon à détacher sur le document envoyé par la trésorerie + chèque à insérer et à envoyer au centre d'encaissement de Rennes
- En espèces ou Carte Bancaire auprès d'un débitant de tabac (La Force, Prignonrieux, Bergerac...)
- QR Code (en bas du courrier) pour prélèvement
- Référence unique sur titre pour paiement en ligne via PAYFIP

Tarifs de location :

Association communale

- type AG = gratuit
- type culturelle, sportive, créative, artistique = gratuit

Association hors commune

- type : culturelle, sportive, créative, artistique = 50€ pour 3h00 + 20€ si chauffage
- type AG = 150€ pour durée de 6 à 8h00 (la salle devra être libérée à minuit)
- type AG avec apéritif dînatoire (utilisation de la cuisine) = 200€ (la salle devra être libérée à minuit)

Association hors commune ou particulier

- avec apéritif + repas (soirée repas, 24h00) = 250€
- si besoin de préparation depuis le vendredi ap-midi = + 100€
- si réservation du samedi +dimanche = 300€ (+100€ si réservation depuis le vendredi)

Pour les administrés de la commune:

- Réservation du week-end (ex : samedi-dimanche) = 150€ (si mise à disposition depuis le vendredi = +100€ soit au total = 250€)

Caution = 500€

Chaise cassée ou abîmée = 40€

Table cassée ou abîmée = 125€

3 Tel : 05 53 22 73 24; Mél : mairie.nastringues@wanadoo.fr

Permanences : lundi, mardi, mercredi, jeudi de 13h00 à 16h00

5. JOURNÉES CULTURELLES

Organisées par l'« Association Nastringues, Culture et Histoire ».

PEINTURE DANS LA RUE: 04 JUILLET 2021



12^{ème} SALON DE PEINTURE D'AUTOMNE: du 02 au 10 octobre 2021

